

DEMARCHES TELESERVICES

1. Connexion au service en ligne Orientation dans le portail Scolarité Services

compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs



The screenshot shows the EduConnect login interface for a legal representative. At the top left is the French flag and the text 'ÉduConnect'. At the top right is a link '← Changer de profil'. Below the header, on the left, is a white box with the title 'Le compte ÉduConnect peut donner accès :'. It lists three bullet points: 'aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;', 'à l'espace numérique de travail (ENT) ;', and 'au livret scolaire.'. On the right, under the heading 'Représentant légal', is a login form titled 'Je me connecte avec mon compte ÉduConnect'. It contains two input fields: 'Identifiant' with a placeholder 'Identifiant au format p.nomXX' and a link 'Identifiant oublié? →'; and 'Mot de passe' with a link 'Mot de passe oublié? →' and a visibility toggle icon. Below the fields is a blue 'Se connecter' button and a link 'Je n'ai pas de compte →'. Underneath is the word 'ou' and a section titled 'Je me connecte avec FranceConnect' featuring the FranceConnect logo and a link 'Qu'est-ce que franceConnect?'. At the bottom, a small text block explains that FranceConnect allows access to various state services using an existing account.

Accès avec l'identifiant et le mot de passe de mon compte parent transmis par le chef d'établissement

Connexion au portail Scolarité services avec mon compte Educonnect

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

EduConnect
Un compte unique pour les services numériques des
écoles et des établissements

Je sélectionne mon profil

Le compte EduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Représentant légal

Élève

le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe

le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

Sur la page d'accueil de Scolarité services je clique sur Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement

Mes services

[Actualités](#)

[Bourse de lycée](#)

[Orientation](#)

[Fiche de renseignements](#)

Message de l'établissement

Bienvenue dans Scolarité services

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

2. Saisie des intentions d'orientation



Mes services

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e trimestre

Un calendrier et une présentation de chaque phase permet de se repérer dans les différentes étapes avant de saisir les intentions d'orientation

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'[Onisep](#) ;
- sur le site « [l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée](#) ».

Je saisis les intentions d'orientation

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

ⓘ

⌨ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, les intentions doivent être validées pour être enregistrées

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP

Annuler

Valider

3. Validation des intentions





The screenshot shows a web interface with a sidebar on the left and a main content area. The sidebar contains four menu items: 'Actualités', 'Bourse de lycée', 'Orientation' (highlighted in blue), and 'Fiche de renseignements'. The main content area has a title 'Intentions d'orientation' and a sub-header 'Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.'. Below this is a grey information box with an 'i' icon, containing the text: 'Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte. Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.'

Le récapitulatif des intentions d'orientation saisies est affiché et doit être validé pour être enregistré

4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe



Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
---	--	---	--

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le Téléservice Affectation les offres de formation après la 3^e et pour vous informer.

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux